

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 03/09/2024

DECISION N° 20240903\_B\_102

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON,  
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET Christine BONNEFOY,  
Martine GINET

Était excusé : Emmanuel SALGADO

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

**Commission : Administration Générale :**

**Objet : Contrat d'apprentissage à passer avec le centre de formation Tezenas du  
Montcel dans le cadre d'une formation licence RH en faveur de Madame CHAPELLON  
Manon**

**Le Bureau,**

**N° 20240903\_B\_102**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Valide le contrat d'apprentissage avec le centre de formation Tezenas du  
Montcel dans le cadre d'une formation licence RH en faveur de Madame  
CHAPELLON Manon (Service RH/Finances).
  - o Du 04/09/2024 au 31/08/2025
  - o Rémunération : 53 % du SMIC
  - o Frais de formation : 6 900 €, pris en charge par la CCLS
  - o Présence : :
    - Du lundi au mercredi les semaines scolaires
    - Du lundi au vendredi les semaines de vacances scolaires
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat d'apprentissage.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 03 septembre 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20240903-20240903\_B\_102-AU  
Reçu le 13/01/2025